



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise à 2x2 voies de la RN 141 entre La Vigerie et Villesèche : rétablissement de la RD 53

Angoulême, le 5 mai 2021

La section de la RN 141 à 2x2 voies entre La Vigerie et Villesèche est ouverte à la circulation depuis juin 2020.

Les travaux de construction du pont et de la voirie de rétablissement de la RD 53 débutent en mai prochain pour une durée de 18 mois. Ils permettront de rétablir la liaison entre, au sud, le bourg de Saint-Saturnin, et au nord, certains hameaux de la commune comme La Garenne et Tarsac, ainsi que le bourg d'Asnières-sur-Nouère.

Sur la RN 141, des restrictions de circulation seront mises en œuvre, avec des réductions de largeur et de hauteur de voie (4,50 m), des modifications de tracé et des interruptions de circulation par feux tricolores pour permettre la traversée des engins de chantier. Pour circuler en toute sécurité, la vitesse autorisée sera abaissée à l'approche et dans la zone en travaux.

Sur certaines voies secondaires, les circulations seront modifiées. À l'approche du chantier, des voies seront temporairement fermées, notamment les voies communales d'accès aux hameaux, et des déviations locales seront mises en place. Début mai, le hameau de la Garenne sera seul concerné, puis à l'automne, les hameaux de Tarsac, Lunesse et la Petite Vigerie.

Cette opération est inscrite au contrat de Plan État-Région 2015-2020 pour un montant de 40 millions d'euros. Elle est cofinancée par l'État (20%), le département de la Charente (53%), la Région Nouvelle-Aquitaine (8%), Grand Angoulême (13%) et Grand Cognac (8%).

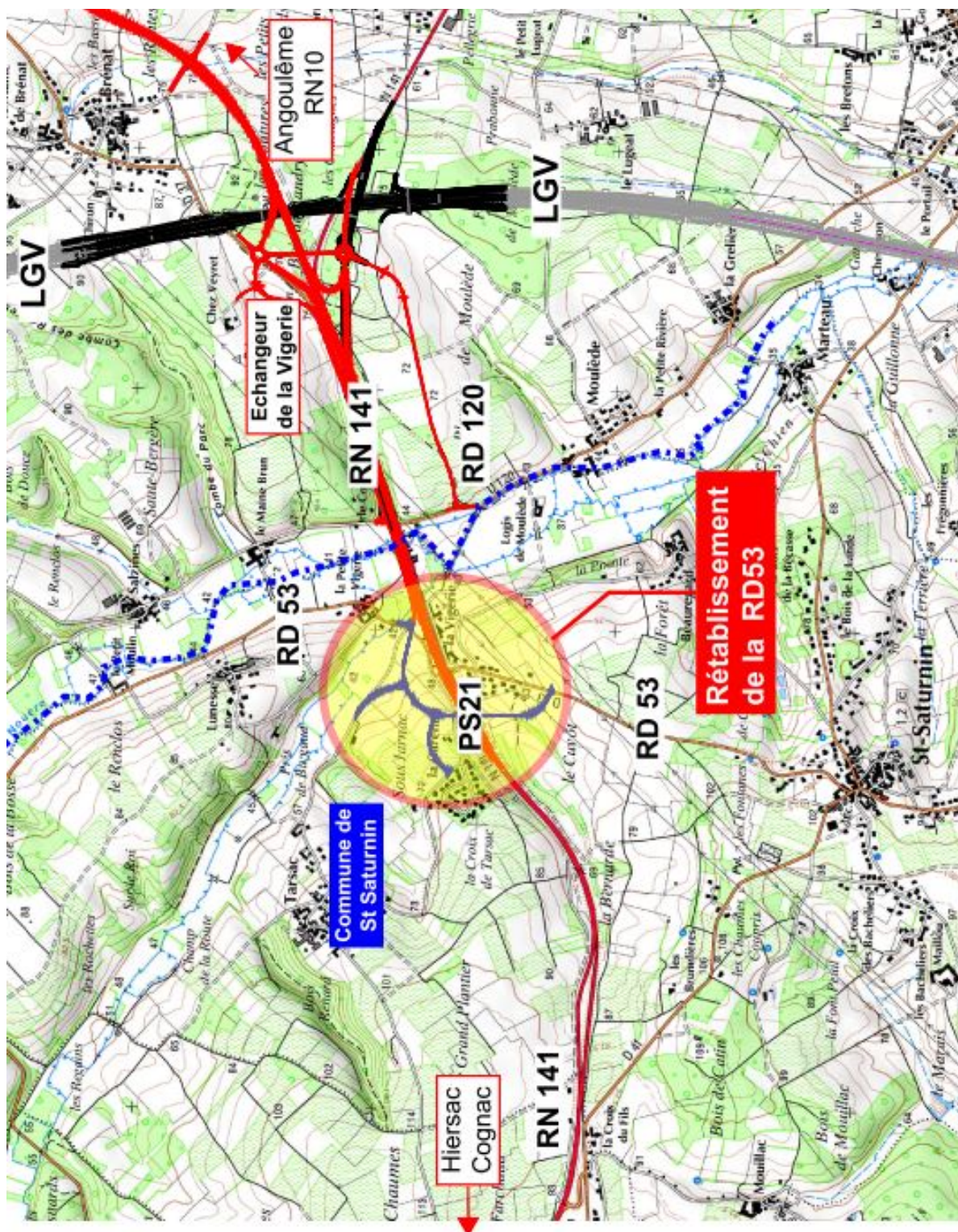
La maîtrise d'ouvrage est assurée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine et la maîtrise d'œuvre par la direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA).

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr

1/2

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex



**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref.communication@charente.gouv.fr